

LA SOURDE OREILLE

N° 416 - Janvier-Février 2020

En cette année 2020,
Nous agissons avec soin
pour mener à bien
les projets améliorant le quotidien
des malentendants rhônalpins
Nous accueillerons chacun selon ses besoins,
nous sensibiliserons avec entrain,
nous accepterons les coups de main
de tous les ALDSMiens.

L'équipe des adhérents actifs

Sommaire : Information : logements accessibles P1, carte d'invalidité P2, Activités associatives : sensibilisation au collège P3, **Culture :** Nouveaux livres ALDSM P3, **En bref et Agenda P4.**

INFORMATION

Groupe de travail Logement de la CMA (Commission Métropolitaine d'Accessibilité)

La réunion du 9 décembre 2019 a porté sur la définition finale des orientations choisies pour la création d'une nouvelle charte métropolitaine pour l'adaptation des logements. Le travail se réfère à la loi ELAN* du 23 novembre 2018 qui a pour buts de « construire plus, mieux et moins cher, renforcer le secteur social, répondre aux besoins de chacun et favoriser la mixité sociale ».

Les responsables de la Métropole nous ont présenté les six orientations fixées grâce à ce groupe de travail :

- 1- Établir un référentiel en matière de logements accessibles, adaptés ou très adaptés (selon qu'ils sont accessibles aux PMR – personnes à mobilité réduite – , autres personnes handicapées ou personnes âgées en prévention de la perte d'autonomie).
- 2- Rapprocher l'offre et la demande
- 3- Informer le grand public et sensibiliser les professionnels concernés.
- 4- Faciliter la coordination entre les divers acteurs pour améliorer les financements.
- 5- Faciliter l'adéquation des offres aux réalités géographiques des territoires (par exemple, avoir des commerces dans un rayon de 300m, des transports en commun dans un rayon de 150m, etc ...)
- 6- Établir une charte qui doit vivre, évoluer et rester un outil partagé.

De petits groupes travailleront périodiquement, un comité de suivi se réunira tous les six mois et cette charte devrait être finalisée en fin de premier semestre 2020.

* Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique). Dite « Loi logement »

Nicole LEITIENNE

Carte d'Invalidité

La carte d'invalidité ou carte handicapé permet de bénéficier de certains droits dans le cadre de la vie courante (transports, tarifs, avantages fiscaux dont ½ part de plus pour les impôts, etc...).

Depuis 2017, la carte d'invalidité est progressivement remplacée par la **Carte Mobilité Inclusion** invalidité (CMI). Il ne s'agit plus d'une carte au format papier mais d'une carte au format « carte de crédit ». Les cartes d'invalidité délivrées avant 2017 restent valables jusqu'à leur date d'expiration (au 31 décembre 2026 au plus tard), mais il est préférable de la demander sans attendre.

Les formalités sont gratuites. Les demandes doivent être adressées à la MDPH ou MDMPH pour les résidents du département du Rhône. Le dossier à remplir est téléchargeable ici :

<https://demarchesadministratives.fr/formulaires/cerfa-13788-01-formulaire-de-demandes-aupres-de-la-mdph>

Pour les personnes n'ayant pas Internet, le dossier est à retirer directement à la MDMPH.

La demande de carte peut être formulée par toute personne malentendante qui subit un taux d'incapacité permanente supérieure ou égal à 80 %. Pour le handicap auditif, ce taux est calculé d'après le guide-barème de l'annexe 2-4 du code de l'action sociale et des familles et le décret n°2007-1574 du 6/11/2007, JO du 8/11/2007 :

On calcule d'abord la moyenne des pertes auditives aériennes sans appareil sur les fréquences 500, 1 000, 2 000 et 4 000 hertz.

Pour cela, à partir de l'audiogramme tonal au casque on fait le calcul suivant pour chaque oreille :

$$\frac{\text{perte à 500 Hz} + \text{perte à 1000 Hz} + \text{perte à 2000 Hz} + \text{perte à 4000 Hz}}{4}$$

Puis on se reporte au tableau ci-dessous. On y lit directement le taux d'invalidité.

Perte	20 à	40 à	50 à	60 à	70 à	80 dB
OG	39 dB	49 dB	59 dB	69 dB	79 dB	et plus
Perte OD						
< 20 dB	0 %	5 %	10 %	15 %	20 %	20 %
20 à 39 dB	5 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %
40 à 49dB	10 %	15 %	25 %	30 %	35 %	40 %
50 à 59 dB	15 %	25 %	35 %	40 %	50 %	55 %
60 à 69 dB	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %	70 %
70 à 79 dB	25 %	35 %	50 %	60 %	70 %	75 %
80 dB et +	30 %	40 %	55 %	70 %	75 %	80 %

Si la personne souffre d'acouphènes ou de vertiges, il faut demander au médecin qui remplit le dossier médical de l'indiquer. Pour chacun de ces troubles le taux d'invalidité peut être augmenté de 2% à 5%.

Vous pouvez trouver des informations complémentaires sur le site de l'association « Oreille et Vie », membre du Bucodes SurdiFrance :

<http://www.oreilleetvie.org/droits-et-demarches/carte-d-invalidite/>

Vous trouverez facilement par Internet les avantages d'une telle carte et vous découvrirez que de plus, elle donne droit à diverses réductions tarifaires d'un certain nombre d'organismes exerçant une activité commerciale ou culturelle (SNCF, musées, piscines...).

N'hésitez pas à les demander.

Nicole LEITIENNE

Sensibilisation au collège de Mornant le 3 décembre 2019

Ce mardi 3 décembre, j'ai rendez-vous avec Nicole pour une journée de sensibilisation au collège St-Thomas d'Aquin à Mornant. Cette immersion en milieu scolaire, en tant que malentendante adhérente de l'ALDSM, est pour moi une première...

Nous arrivons à notre lieu de rendez-vous vers 11h20, où nous attend Caroline, jeune professeure de français très sympathique et accueillante. L'établissement va de l'école primaire au baccalauréat et vient de franchir cette année la barre du millier d'élèves !

Une journée chargée nous attend car nous devons intervenir successivement auprès de 4 classes de 3ème qui ont étudié auparavant le livre d'Emmanuelle LABORIT, « Le cri de la mouette » et visionné quelques extraits du film « La famille Béliet », que beaucoup d'entre vous connaissent certainement ...

Heureusement, Nicole est une habituée de la classe et, en tant que présidente de notre association, maîtrise bien son sujet. La trame est toujours la même, avec de petites variantes dues à l'improvisation et à la spontanéité des échanges. Nous nous présentons rapidement, ainsi que l'association, en insistant sur la différence entre surdité et malentendance.

Nous interrogeons ensuite les adolescents sur les problèmes que ce handicap peut susciter tout au long de la vie, apportant à l'occasion nos propres témoignages. Nous sentons un public attentif qui pose des questions et participe. Cela fait plaisir à voir...

En dernier lieu, Nicole met l'accent sur la protection des oreilles lors de l'écoute de musique ou de vidéos, pratique très présente chez les jeunes. Le chiffre 6 est à retenir : pas plus de 6 sur 10 pour le volume et pas plus de 60 minutes d'affilée.

Pour terminer l'intervention de manière ludique, nous proposons quelques exercices de lecture labiale durant lesquels les élèves doivent trouver mots et phrases, afin de les sensibiliser à nos difficultés. Ils aiment beaucoup et participent avec énormément d'entrain !

Les classes se succèdent les unes après les autres et nous voilà déjà en fin de journée, contentes bien qu'un peu fatiguées.

C'est une belle expérience à laquelle je suis heureuse d'avoir participé. Et puis à deux, c'est beaucoup mieux. On s'encourage et cela rend l'intervention plus vivante !

Laurence CHEMIN

CULTURE

Les nouveaux livres ALDSM

Sourd et certain de Vivien Laplane, autoédition Vivien apprendre à écouter, 2019

Vivien Laplane se définit comme un « sourd oralisant », appareillé à l'âge de deux ans, il a commencé à parler vers cinq ans. Après une scolarité en milieu ordinaire, ayant fait l'expérience de la LSF, il s'est senti proche de cette culture de façon éphémère.

Le théâtre lui a permis de s'exprimer. Par la suite, il a souhaité se servir de cette expérience pour se lancer dans la formation et sensibilisation sur le handicap. Son souhait est de faire passer un message pragmatique et positif sur la surdité, faire le lien entre les personnes entendantes et les personnes sourdes et malentendantes. Depuis 2016, il est devenu youtubeur pour faire entendre ce qu'est la surdité, apporter un regard décalé et positif sur le handicap. Depuis 2018, il a créé son entreprise pour mener des formations de sensibilisation par différents médias (vidéo, livre). Les conférences théâtralisées sur le thème de la malentendance, de la surdité appliquée aux situations de la vie quotidienne, au monde du



travail... sont un moyen de faire passer le message de la diversité, l'importance de l'écoute, moyen d'aller contre les préjugés et les *a priori*.

Le livre Sourd et certain est un recueil de textes qu'il a écrits sur la surdité depuis 2013 sur son blog Apprendre à écouter. Il utilise plusieurs modes d'écriture tels que la poésie, des nouvelles, des réflexions, des témoignages, des lettres adressés aux parents d'enfants sourds etc.

Chaîne youtube : <https://www.youtube.com/channel/UCSblAHbSj7vSEdtb8vd0TOA>

Rachel POIRIER

EN BREF

Signalement au Défenseur des droits : En 2017, Rachel avait effectué des démarches au commissariat de sa ville. Peu satisfaite de l'accueil qui lui avait été réservé, elle a souhaité saisir pour signalement le Défenseur des Droits institué en remplacement du Médiateur de la République

Sa mission est de veiller au respect des droits et des libertés par les administrations les collectivités, les établissements publics, etc. (site : <https://www.defenseurdesdroits.fr/>)

Cette démarche a donné lieu à un rapport et à des recommandations à l'intention des autorités ministérielles concernées.

Rachel a rédigé un article exhaustif que, faute de place, il n'est pas possible de publier ici. Mais vous pouvez le consulter sur la page actualités de notre site : <http://www.aldsm.fr/>

Liens « sites culturels » : Afin d'éviter une "surcommunication", à partir de janvier 2020, nous ne transférerons plus les mails réguliers des cinés, musée, etc. Mais nous vous encourageons à recevoir directement ces informations en contactant les différents établissements qui vous intéressent.

Vous trouverez pour cela une fiche avec les adresses de contact. Elle est loin d'être exhaustive. Elle sera complétée régulièrement et vous pourrez la retrouver sur le site à la page culture en cliquant sur le lien « fiche culturelle » ou directement ici :

<http://www.aldsm.fr/wp-content/uploads/2020/01/fiche-culturelle.pdf>

Les événements ponctuels et exceptionnels continueront d'être diffusés.

Rencontre du 18 janvier : Elle se tiendra Salle Grandclément au rez-de-chaussée. Après une séance récréative avec de nombreux jeux (cartes, dames, etc), nous partagerons la galette des rois.

Notre Assemblée Générale se tiendra le 15 février, salle Grandclément : Notez la date, une convocation avec l'ordre du jour vous sera adressée prochainement.

PROCHAINES RENCONTRES du 3e samedi de 14 h 30 à 17 h 00 :

18 janvier : galette des rois et jeux ;

15 février : Assemblée générale ;

21-22 mars : Stage de LL

JEUX : 2e mardi de 14 h 30 à 17 h 00 : 14 janvier ; 11 février ; 10 mars ; 14 avril

PROCHAINES PERMANENCES :

du 1er lundi de 14h à 16h :

3 février ; 2 mars ; 6 avril ; 4 mai ; 8 juin

du 4e jeudi de 17h à 19h :

23 janvier ; 27 février ; 26 mars